

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 519-2017

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, que le conseil de cette municipalité à une séance ordinaire tenue à la salle du conseil le 2 octobre 2017 a adopté le règlement n° 519-2017 ayant pour objet la création d'une réserve financière.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal du 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel et ledit règlement entrera en vigueur après la date de l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

1. par les personnes habiles à voter selon l'article 553 de la LERM, le 17^e jour du mois d'octobre 2017.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 19^e jour d'octobre 2017.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
directeur général et secrétaire-trésorier